

Raimbeaucourt : le projet de jardin familial aux Tilleuls plombé par la pollution du sol

PUBLIÉ LE 29/08/2015

Par Nathalie Labreigne

L'ombre de Métaleurop plane sur le quartier des Tilleuls où un projet de jardin familial est freiné par une pollution du sol au cadmium et au plomb. Avant d'aménager le site, le maire attend les recommandations de l'agence régionale de santé et envisage d'interdire les potagers privés dans le secteur.



Le périmètre concerné par la pollution de l'ancien site Métaleurop a beau avoir été étendu il y a deux ans, accrochant une petite partie de sa commune, Alain Mension ne s'attendait pas à ce que l'on retrouve des métaux lourds au cœur de la résidence des Tilleuls. « *En principe, Raimbeaucourt n'est concerné qu'à l'extrémité de la résidence des Tilleuls* », rappelait-il début juillet, lors d'un conseil municipal. C'est dans cette ancienne cité minière que le CCAS envisageait d'aménager, sur un terrain de la commune, un jardin familial. « *L'idée, c'était de créer du lien avec les jeunes de la maison de quartier et l'école Victor-Hugo* », explique le maire. Au bout de la rue des Coquelicots, le terrain en friche aurait donc dû être transformé en parcelles à cultiver si une réunion en sous-préfecture de Lens n'avait pas tout bouleversé. « *C'était du suivi des zones concernées par la pollution de Métaleurop. Notre projet de jardin n'était pas dans le périmètre, mais je n'ai pas voulu courir le risque d'investir dedans (ndlr : 20 000 €) sans être sûr que le sol n'était pas pollué* », explique l' élu qui a mandaté un bureau d'études pour analyser les terres concernées. Et là mauvaise nouvelle. « *Les prélèvements et analyses ont montré un dépassement généralisé de la valeur de référence en cadmium dans la zone, mis en évidence jusqu'à 0,5 m de profondeur, un dépassement ponctuel de la valeur référence en plomb dans les sols de surface (...). Il existe potentiellement un risque sanitaire pour les futurs usagers des espaces verts et des potagers* », peut-on lire dans les conclusions de l'étude remise au maire. Qui attend désormais un retour de l'agence régionale de santé pour mettre en œuvre son projet différemment. « *On pourrait par exemple décaisser sur 50 cm et apporter de la terre végétale. Ou aménager des potagers hors sol* », confie le maire qui doit aussi gérer la réaction des propriétaires de potagers aux alentours. « *J'ai reçu quelques personnes inquiètes. Je les ai rassurées : si l'ARS nous autorise, après traitement, à réaliser le jardin, on leur réservera prioritairement des parcelles* », propose Alain Mension, qui ne le cache pas : « *On ne peut pas payer des analyses de tous les sols alors on prendra aussi un arrêté d'interdiction des potagers sur les parcelles privées.* »

CADMIUM, PLOMB... QUELS RISQUES?

sance rénale. Tenu pour responsable de cancers pulmonaires lorsqu'il est inhalé, il a été classé depuis 1993 dans la liste des agents cancérigènes pour l'homme.

Désormais émis principalement par la métallurgie depuis son interdiction dans le carburant, le plomb se retrouve dans le milieu naturel, plantes, eau et dans l'alimentation. Une fois dans l'organisme, le plomb se distribue dans le sang, les tissus et surtout les os dans lesquels il s'accumule, pouvant y rester stocké très longtemps avant d'être éliminé progressivement. Ses effets sanitaires varient selon la gravité de l'intoxication (plombémie ou taux de plomb dans le sang) mais sont essentiellement neurologiques. La toxicité causée à long terme par ce métal est appelée « saturnisme ».

Vigilance accrue autour de Métaeurop

Il y a un an, en décembre 2014, le périmètre concerné par la pollution de Métaeurop (PIG) était étendu, après études des sols, par l'État. Résultat : des normes plus contraignantes pour les communes immédiatement voisines de l'ancien site industriel et de nouvelles terres rendues impropres à la culture jusque dans le Douaisis (Auby, Flers, Roost et Raimbeaucourt). De 300 ha, le périmètre d'interdiction ou de restriction des cultures passait ainsi à 700 ha. En cause : des seuils de concentration en cadmium abaissés (de 5ppm à 4ppm).